

## CITATIONS...sur la douleur.

### La douleur n'a plus du tout de fonction biologique.

Dans sa forme pathologique chronique, la, elle est au contraire une forme maléfique qui impose au malade, à sa famille et à la société de grave stress émotionnels, physiques, économiques et sociologiques.

Fort heureusement, on constate un impressionnant regain d'intérêt dans le milieu des scientifiques et des cliniciens pour collaborer à l'étude des mécanismes fondamentaux des douleurs aiguës et chroniques et de leurs caractéristiques physiques et comportementales, conditions essentielles requises pour le diagnostic et le traitement corrects d'un tel problème.

*Professeur John, J. BONICA (1917 – 1994)*

### Pendant longtemps, la douleur a été vécue comme une fatalité !

L'évolution des connaissances nous donne les moyens permettant de l'atténuer dans la plupart des cas. Mais plus que les techniques, se sont les mentalités qui doivent évoluer.

La douleur a été trop longtemps parée des vertus de la rédemption. Tantôt démonstration courageuse de la force de l'âme, tantôt témoin utile du mal à surveiller, elle n'était prise en charge qu'avec parcimonie et méfiance par la médecine.

Pourtant, la qualité d'un système de santé dépend autant de l'efficacité du traitement proposé que du soulagement de la souffrance des patients. La lutte de la douleur doit être maintenue comme une priorité pendant de longues années tant sont grands les besoins et persistantes les résistances.

**Bernard Kouchner** - Ministre délégué à la Santé.

### Les initiatives personnelles ont très souvent précédé les chemins de la loi.

Dans notre pays, les initiatives personnelles ont très souvent précédé, voire éclairé, les chemins de la loi.

Ainsi en matière de douleur, médecins et associations ont créé de toutes pièces, sans aucune aide publique, les premiers centres de traitement de la douleur. Il faut rendre hommage à ces pionniers qui ont initié le mouvement aboutissant à la prise en charge de la douleur pour laquelle un plan de trois ans a été mis en oeuvre par le secrétaire d'Etat à la santé, à la suite des mesures votées à l'unanimité du Parlement en 1994 (la douleur comme les soins palliatifs ne sont ni de gauche ni de droite, mais chacun d'entre nous est concerné pour lui-même ou à travers ses proches).

Désormais, l'inclusion des soins palliatifs dans notre système de santé est devenu un choix social, qui consacre une seule médecine de soins continus, curative aussi bien que palliative.

**Lucien NEUWIRTH** Sénateur.